



Reprise progressive e l'école à partir du 12 mai 2020

Bonjour à tous,

Dans un contexte extrêmement complexe, je vais dans les lignes qui suivent vous présenter les modalités envisagées pour la réouverture de l'école Saint Hilaire à compter du 11 mai pour les enseignants et du 12 mai pour les élèves. Ces modalités ont été établies en concertation avec l'équipe enseignante, les salariés de l'établissement, Les présidents des associations OGEC et APEL et après avoir analysé les résultats de l'enquête transférée de le 1^{er} mai à l'ensemble des parents d'élèves. (75 % des familles souhaitent un retour à l'école)

La présentation qui suit doit vous permettre de prendre connaissance des conditions dans lesquelles nous envisageons cette rentrée. Bien entendu, cette réouverture ne prendra acte qu'après le 7 mai date à laquelle le premier ministre doit se prononcer pour la mise en œuvre réelle du déconfinement. Nous serons donc attentifs aux informations qui seront diffusées par le gouvernement dans les prochains jours.

Préambule :

La présentation de la stratégie nationale de déconfinement proposée par Edouard PHILIPPE le 28 avril, inclut la réouverture progressive des écoles. En dehors de repères très larges (15 élèves par groupe à partir du 12 mai) cette stratégie ne prévoit pas de plan détaillé pour les écoles primaires. Il me revient par conséquent la charge de l'organisation de cette réouverture. Il me faut également en assumer la responsabilité.

Avant de vous décrire plus en détail les modalités de cette réouverture, je souhaiterais vous partager les principes qui ont fondé ma réflexion et par conséquent les décisions qui en découlent.

Sans aucune ambiguïté de la part du gouvernement, la réouverture des établissements scolaires doit répondre à deux besoins essentiels de la nation :

Protocole de réouverture de l'école Saint Hilaire à partir du 12 Mai 2020

- La poursuite de l'enseignement
- La disponibilité des parents d'élèves pour pouvoir poursuivre ou reprendre le travail.

Ces impératifs sont rigoureusement contraints par les exigences sanitaires de la pandémie à laquelle nous faisons face depuis maintenant deux mois.

Ainsi, la proposition qui suit résulte d'une volonté de proposer un maximum de temps d'accueil scolaire à nos élèves, mais vous allez le constater, les contraintes sont telles que celui-ci restera très limité.

En matière sanitaire, le texte de référence que j'ai choisi est la *Note du Conseil scientifique COVID-19* du 24 avril dernier.

Entre autres principes fondateurs, ce document retient l'absolue nécessité de ne pas mélanger les groupes d'élèves. Cette contrainte dicte l'essentiel de l'organisation que nous proposons.

La présentation qui suit doit pouvoir vous conduire à une prise de décision concernant le retour à l'école de votre enfant.

Scolarité.

Déroulement des apprentissages en élémentaire du CP au CM2 :

Les élèves seront accueillis de 8h30 à 16h10 par leur enseignant en demi-groupes. Ainsi, chaque enfant sera affecté à un groupe classe de 8 à 12 élèves en élémentaire. Les enfants resteront affectés à ce groupe jusqu'à nouvel ordre.

Chaque groupe d'élèves accèdera à l'établissement un jour sur deux et un mercredi une semaine sur deux. Ex : Justine est affectée dans le groupe A. Elle accèdera à l'école le lundi et le jeudi chaque semaine ainsi qu'un mercredi une semaine sur deux.

Les fratries seront affectées sur des groupes qui fréquenteront l'établissement sur les mêmes jours.

Sur le plan pédagogique, les élèves vivront en classe des situations d'apprentissage propres aux compétences des professeurs des écoles. Au terme de chaque journée, ces mêmes enfants quitteront l'école avec les exercices d'application correspondant à ces situations d'apprentissage qu'ils devront réaliser à la maison lors de la journée suivante où ils n'auront

pas classe. Ainsi, « les situations de découverte » se vivront avec l'enseignant en alternance avec les « situations d'entraînement » à la maison.

Pour les élèves restés à la maison une « nouvelle continuité pédagogique » sera assurée par les enseignants. Vous pourrez consulter les travaux réalisés en classe via le site internet de l'école.

Accueil des enfants des personnels aidant à la gestion de crise (voir liste en annexe étendue à partir du 12 mai aux professionnels des écoles (enseignants, Asem)).

Depuis le 16 mars, les enfants des personnels aidant à la gestion de crise sont accueillis tous les jours. Cet accueil se poursuivra la semaine du 4 au 7 mai et reprendra à partir du 12 mai. Nous invitons les parents à trouver un moyen de garde pour le 11 mai en raison de la journée pédagogique des enseignants. Si aucun autre moyen de garde n'est possible nous assurerons un service de garderie avec les membres du personnel pour la journée du 11 mai.

Nous avons jusqu'à maintenant une moyenne de 7 élèves par jour. 38 élèves seraient concernés à partir du 12 mai. Pour bénéficier d'un accueil journalier, les parents aidant à la gestion de crise devront fournir un justificatif de leur employeur ainsi qu'une attestation sur l'honneur indiquant qu'aucun autre moyen de garde n'est possible avant mercredi 6 mai à 12h00 à l'adresse mail suivante : ecole.saint-hilaire@orange.fr.

Déroulement des apprentissages en maternelle :

A partir du 12 mai, seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise seront accueillis tous les jours, sur justificatif. Les autres élèves bénéficieront d'une continuité pédagogique à distance. Ils devront, dans un premier temps, poursuivre la classe à la maison.

Les élèves de TPS PS et MS seront accueillis dans une classe de maternelle avec une enseignante et un membre du personnel. Les enseignantes de maternelle assureront un roulement en présentiel auprès des élèves et proposeront aussi une continuité pédagogique à distance. Les élèves de GS (élèves prioritaires uniquement) seront intégrés dans une classe d'élémentaire.

Nous proposons une reprise plus douce pour les classes maternelles que pour les classes élémentaires car les gestes barrières sont plus complexes à mettre en œuvre avec les enfants de moins de six ans. De plus, une partie du personnel de l'école n'est pas en mesure de reprendre le travail dans l'immédiat. Nous espérons pouvoir élargir notre proposition et ainsi augmenter la présence des enfants à l'école dans les prochaines semaines.

Mon enfant pourra-t-il intégrer l'école les semaines qui suivent le 12 mai ?

Chaque famille souhaitant que son enfant réintègre l'école devra se manifester au plus tard le jeudi de la semaine précédant la rentrée de l'enfant. Elle le fera auprès de la direction via l'adresse mail de l'école. L'enfant sera alors affecté à un groupe. Cette affectation ne sera pas négociable.

Contraintes sanitaires :

Les élèves seront accompagnés par leur maître (et d'une assistante le cas échéant) et uniquement par lui tout au long du temps scolaire afin de limiter les contacts. Un bloc sanitaire sera attribué à chaque groupe et sera exclusivement réservé à ce groupe. Les récréations de la matinée et de l'après-midi seront organisées de manière à ce qu'aucun croisement avec d'autres groupes ne soit possible. Ainsi, la cour de l'école sera partagée en secteurs, les horaires des récréations échelonnés.

Aucun « jeu contact » ne sera possible pendant ces récréations : pas de jeux de ballons ni de jeux de toucher, la structure de jeux sera fermée et les vélos indisponibles...

L'accès aux sanitaires sera organisé afin de maintenir la distanciation physique. (Marquage au sol).

Le lavage des mains sera organisé au minimum quatre fois par jour dans le bloc sanitaire dédié au groupe et chaque classe sera équipée du matériel de désinfection correspondant aux exigences de l'épidémie.

L'ensemble des espaces de vie des élèves seront désinfectés au moins une fois par jour.

Le port du masque :

Tous les membres du personnel de l'école (enseignants et non enseignants) porteront un masque lorsque la distanciation physique d'un mètre n'est pas possible. En revanche, le port du masque pour les enfants de maternelle est à proscrire. Pour les élèves des classes élémentaires le port du masque n'est pas conseillé par le conseil scientifique mais les enfants peuvent en être équipés si les parents le souhaitent. Les parents devront s'assurer du bon usage du masque.

Conseils pour les parents :

Les parents d'élèves sont invités à jouer un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Entrée à l'école à 8h30 :

Aucun accès des parents ne sera possible à l'intérieur de l'école. En effet, cela supposerait une désinfection des lieux fréquentés entre chaque passage ce qui est impossible.

Les enfants seront accueillis sur deux entrées distinctes afin de limiter les contacts, et cela tout en respectant la distanciation physique. Ainsi, les élèves des classes maternelles pénétreront un à un par la porte en bois située au niveau du portillon électrique de l'école (bâtiment des maternelles) et les élèves d'élémentaire accèderont au bâtiment par le grand portail rouge et gagneront directement leur salle de classe. Nous vous demanderons de respecter les gestes barrières et la distanciation aux abords de l'école.

Les élèves devront se laver les mains dès leur arrivée dans la classe.

Sortie des classes à partir de 16h00 :

La sortie s'effectuera sur trois portes à partir de 16h00 =

- Cycle I porte en bois de la salle de motricité à côté du portillon électrique à 16h00
- Cycle II grand portail rouge à partir de 16h05
- Cycle III petite porte rouge à partir de 16h10

La sortie à 11h45 sera possible et exécutée dans les mêmes conditions. Le retour à l'école se fera à 13h30 dans les mêmes conditions par la petite porte rouge pour les élèves d'élémentaire et par le portillon électrique pour les élèves de maternelle.

Restauration :

Les enfants qui le souhaitent pourront déjeuner à l'école.

Les élèves d'élémentaire bénéficieront d'un pique-nique fourni par la société de restauration. Pour des raisons sanitaires, nous vous demandons de ne pas fournir de pique-nique à votre enfant. En revanche, chaque enfant devra apporter sa propre gourde d'eau. Ils déjeuneront dans leurs classes avec leur enseignant ou un salarié de l'établissement. En effet, il est impossible de désinfecter l'ensemble de la salle de restauration entre le passage de chaque groupe.

Pour les élèves des classes maternelles, un repas froid, fourni par la société de restauration SPRC, sera servi dans la cantine.

Le temps de récréation avant et/ou après la prise de repas sera pris en charge par les enseignants et/ou le personnel.

Nous espérons faire évoluer cette proposition dans les prochaines semaines.

Accueil périscolaire :

Dans l'état actuel des choses, il m'est impossible de garantir un accueil périscolaire matin et soir. En effet, la logique de non-brassage des groupes est extrêmement contraignante en termes de ressources humaines et nous n'avons pas les moyens d'assurer un accueil périscolaire pour chaque groupe. Nous travaillons avec les associations de l'école à la recherche de solutions.

Calendrier scolaire :

Le calendrier scolaire des mercredis libérés et des jours fériés reste d'actualité (voir document en annexe).

A partir du mardi 12 mai les élèves seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h10 et les mercredis de 8h30 à 11h45.

Les élèves d'élémentaire du groupe A seront accueillis les lundis et jeudis hors jours fériés.

Les élèves d'élémentaire du groupe B seront accueillis les mardis et vendredis hors jours fériés.

Pour les matinées des mercredis, l'alternance se déroulera de la manière suivante :

Groupe A	13 mai 3 juin 24 juin
Groupe B	27 mai 17 juin

Les enfants des personnels aidant la gestion de crise scolarisés en maternelle et en élémentaire seront accueillis sur justificatif tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h10 et les mercredis de 8h30 à 11h45

Conclusion :

Cette proposition est une réponse qui correspond aux moyens que nous avons à notre disposition et à une analyse rigoureuse de la situation et des recommandations.

Nous ferons le maximum pour appliquer les contraintes sanitaires strictes et nombreuses.

Nous espérons que cette proposition pourra évoluer dans les prochaines semaines.

Veillez croire madame, monsieur, en mon entier dévouement.

Jeanne DAMY CHOLLET

Chef d'établissement